



Groupe de travail

« Consultant Engineers » (CE)

Ce GT a pour objet de promouvoir tant le métier que la profession de Consultant Engineers (exercé soit par des ingénieurs-conseils soit par des bureaux d'ingénierie) ainsi que leur place dans la société en faisant connaître et mettant en valeur leur caractère d'intérêt général, encourageant la qualité, la créativité et l'innovation et en favorisant les échanges interrégionaux et internationaux.

Le champ d'actions du GT a été segmenté en trois domaines :

- L'élaboration de recueils de bonnes pratiques pour l'exercice de la profession de CE;
- Les questions d'appréciation / de considération des acteurs de la profession de CE;
- Le partage et le transfert des connaissances vers les membres FABI, ie-net et ORI ;

Parmi les **recueils de bonne pratique** le GT a entamé

- la rédaction d'une *notice d'introduction générale descriptive du métier* de CE et des modalités usuelles d'intervention des CE accompagnée d'un *lexique terminologique* trilingue des services d'ingénierie usuels,
- la révision du texte publié antérieurement et reprenant les *conditions générales d'intervention des CE*

En matière de **mise en valeur de la contribution des acteurs de la profession de CE** 3 aspects sont distingués:

- la reconnaissance financière ou compensation (volet CT)
- l'incitation à la prise en compte de retours d'expériences (volet MT)
- la reconnaissance publique – sensibilisation à la valeur ajoutée de la profession (volet générique)

Le GT a entamé l'élaboration d'une nouvelle recommandation pour la valorisation financière des missions réalisées par les CE, elle vise à remplacer les anciennes publications en la matière. A cette fin en particulier des enquêtes seront menées tant auprès des donneurs d'ordres que des acteurs de la profession (entreprises, salariés et indépendants).

En matière de **partage et transfert des connaissances**, un sous-groupe sera mis en place pour développer et promouvoir en commun des formations, groupes de concertation, groupes d'expert,... afin d'assurer le rayonnement de ces connaissances vers tous les acteurs œuvrant comme CE en Belgique.

Le GT a échangé des retours d'expérience sur l'utilisation du cahier des charges CCTB 2022 de la Région wallonne et a émis un avis à la RW à ce sujet.

Vous avez de l'expérience à partager sur la profession de CE? Vous souhaitez contribuer aux réflexions du GT ? Dans ces cas n'hésitez pas à faire part de votre marque d'intérêts en adressant un message à FABI@fabi.be